



Europäisches Patentamt

(19)

European Patent Office

Office européen des brevets



(11) Numéro de publication:

0 551 041 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **92403566.0**

(51) Int. Cl.5: **F21V 21/34, F21S 3/02**

(22) Date de dépôt: **29.12.92**

(30) Priorité: **08.01.92 FR 9200108**

(43) Date de publication de la demande:
14.07.93 Bulletin 93/28

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

(71) Demandeur: **ZEBULON**
1, rue Omer Talon
F-75011 Paris(FR)

(72) Inventeur: **Girot, Alain, c/o Monsieur**

Pierre-Laurent Martin

106, rue Vieille du Temple

F-75003 Paris(FR)

Inventeur: **Houssin, Bruno**

12, rue Cairaut

F-75017 Paris(FR)

Inventeur: **Martin, Pierre-Laurent**

106, rue Vieille du Temple

F-75003 Paris(FR)

(74) Mandataire: **Thibon-Littaye, Annick**

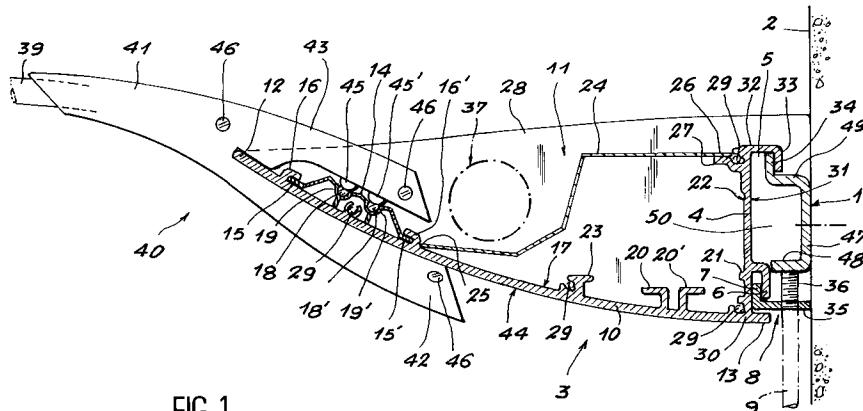
11 rue de l'Etang

F-78160 Marly le Roi (FR)

(54) **Dispositif d'éclairage et de suspension d'une cimaise et ensemble modulaire d'éclairage et de suspension de cimaises.**

(57) L'invention concerne un dispositif d'éclairage et de suspension d'au moins une tige de cimaise (9), caractérisé en ce qu'il comporte une embase (1) propre à être fixée contre un mur (2) ou un plafond et au moins un premier profilé constituant une corniche (3) présentant en section une portion verticale (4) formant en partie supérieure une cavité d'accrochage (5) à ladite embase (1) et en partie inférieure un bec (6) de réception d'une extrémité (7) d'un support de cimaise éventuel (8) et de stabilisation

horizontale par un couple s'exerçant entre ladite embase (1) et ledit support de cimaise (8), et une portion à tendance horizontale (10) de forme concave vers ladite partie supérieure de la portion verticale (4) et munie de premiers moyens d'alimentation électrique d'au moins une première source lumineuse (38); une extrémité proximale (13) de ladite portion à tendance horizontale (10) constituant une surface d'appui vertical pour ladite extrémité (7) du support de cimaise (8).



La présente invention concerne un dispositif d'éclairage et de suspension d'une tige de cimaise propre à être fixé contre un mur ou un plafond.

L'invention vise à proposer un dispositif d'éclairage et de suspension qui puisse sans avoir recours à des modifications structurelles complexes permettre un éclairage direct ou indirect à partir d'une corniche contribuant à la suspension d'objets à éclairer.

Elle vise également à permettre l'utilisation du dispositif pour des salles d'expositions telles que par exemples galeries d'art, vitrines d'expositions, halls d'exposition, musées... en permettant un assemblage modulaire et une amovibilité des sources lumineuses sans modifier la structure du dispositif en proposant un ensemble modulaire d'éclairage et de suspension de tiges de cimaises.

Selon sa caractéristique principale, la présente invention concerne un dispositif d'éclairage et de suspension d'au moins une tige de cimaise, caractérisé en ce qu'il comporte une embase propre à être fixée contre un mur ou un plafond et au moins un premier profilé constituant une corniche présentant en section une portion verticale formant en partie supérieure une cavité d'accrochage à ladite embase et en partie inférieure un bec de réception d'une extrémité d'un support de cimaise éventuel et de stabilisation horizontale par un couple s'exerçant entre ladite embase et ledit support de cimaise, et une portion à tendance horizontale de forme concave vers ladite partie supérieure de la portion verticale et munie de premiers moyens d'alimentation électrique d'au moins une première source lumineuse ; une extrémité proximale de ladite portion à tendance horizontale constituant une surface d'appui vertical pour ladite extrémité du support de cimaise.

Les indications de position (horizontale, verticale, inférieure, supérieure, ...) sont données en considérant le dispositif en position d'utilisation.

La forme de la corniche permet notamment d'une part de constituer un logement pour les premiers moyens d'alimentation électrique et d'autre part comme on le verra par la suite de contribuer à la stabilisation de celle-ci sur l'embase que ce soit par son propre poids et le poids de la (des) premières sources lumineuses ou à l'aide de la tige de cimaise.

Selon une caractéristique secondaire particulièrement avantageuse de l'invention, ledit support de cimaise présente une section en forme de "L" dont la base constitue ladite extrémité coopérant avec ledit bec de réception et dont la branche constitue un écrou pour une extrémité supérieure filetée de la tige de cimaise ; ladite tige de cimaise contribuant lors de sa fixation, par butée verticale de son extrémité supérieure sur ladite embase, à verrouiller ledit support dans une position où ladite partie

inférieure de la portion verticale du profilé est soumise à un couple de stabilisation s'exerçant entre ladite embase et ledit support.

Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention pour son emploi en fixation murale, ladite embase présente une section en forme de "C" dont le fond vertical est destiné à être fixé sur un mur, dont une branche inférieure horizontale constitue par sa face inférieure, butée verticale pour ladite extrémité supérieure d'au moins une tige de cimaise et par son extrémité libre, butée horizontale pour ledit bec de réception, et dont une branche supérieure horizontale comporte à son extrémité libre un prolongement vertical vers l'extérieur sur lequel s'engage ladite cavité d'accrochage de ladite portion verticale de la corniche ; la cavité formée par les deux branches de l'embase constituant un volume de réception de têtes de moyens de fixation de l'embase au mur.

La stabilisation de la corniche sur l'embase est donc assurée de part la forme de la corniche par le report du poids de celle-ci qui fait porter la cavité d'accrochage sur le prolongement vertical de l'embase, l'extrémité de la branche inférieure de l'embase servant de butée horizontale, en étant verrouillée par la tige de cimaise qui par l'intermédiaire du support de cimaise bloque la corniche d'une part verticalement en appuyant sur l'extrémité proximale de sa portion à tendance horizontale et d'autre part horizontalement à l'aide de la base du support engagée dans le bec de réception.

Selon une premier mode de réalisation de l'invention pour son emploi en fixation sous plafond, ladite embase présente avantageusement une section en forme de tube parallélépipédique dont les deux parois verticales constituent chacune butée horizontale pour ledit bec de réception d'une corniche et comportent chacune un prolongement supérieur sur lequel s'engage ladite cavité d'accrochage de ladite portion verticale de la corniche et un prolongement inférieur terminé par une extension horizontale vers l'intérieur de l'embase ; la cavité ménagée par lesdites parois verticales et des parois horizontales limitant ledit tube, constituant un volume de réception de moyens de fixation de l'embase au plafond.

Avantageusement, ladite extension horizontale dudit prolongement inférieur de chaque paroi verticale constitue butée verticale pour l'extrémité supérieure d'au moins une tige de cimaise associée à une corniche.

Selon une variante d'utilisation de l'embase pour fixation sous plafond de ce premier mode de réalisation, lesdits prolongements inférieurs et leur extension horizontale respective définissent, avec une paroi horizontale inférieure de l'embase, une cavité de réception de l'extrémité supérieure d'une tige de cimaise et d'une platine support de cimaise

; ladite paroi horizontale inférieure constituant par sa face inférieure, butée verticale pour ladite extrémité de la tige de cimaise.

Selon un second mode de réalisation de l'invention pour son emploi en fixation sous plafond, ladite embase présente une section approximativement en forme de "H" dont les portions inférieures des branches constituent chacune butée horizontale pour ledit bec de réception d'une corniche et comportent chacune, sensiblement au niveau de la barre du "H", un bec inversé sur lequel s'engage ladite cavité d'accrochage de ladite portion verticale de la corniche ; les portions supérieures desdites branches délimitant avec ladite barre un volume de réception de moyens de fixation de l'embase au plafond.

Ce second mode de réalisation trouve selon l'invention un intérêt tout particulier pour permettre d'assurer un éclairage direct vers le bas à partir de l'embase.

A cet effet, lesdites portions inférieures des branches et ladite barre de ladite embase délimitent une cavité de réception d'au moins une seconde source lumineuse et/ou de ses moyens de fixation et de connexion électrique, associée à ladite embase ; et lesdites portions inférieures desdites branches de ladite embase comportent chacune, au voisinage de son extrémité libre et dirigés vers l'intérieur de l'embase, des moyens de fixation d'une cloison de fermeture de ladite cavité ; ladite cloison étant appropriée à laisser passer le flux lumineux d'une seconde source lumineuse logée dans ladite cavité, ou à recevoir des moyens de fixation de secondes sources lumineuses ponctuelles d'éclairage direct logées dans ladite cavité, ou de suspension et de connexion électrique de secondes sources lumineuses ponctuelles d'éclairage direct suspendues à ladite cloison.

Dans ce second mode de réalisation, l'embase représente généralement un volume plus important que l'embase du premier mode de réalisation pour fixation sous plafond, dans la mesure où elle définit, outre le volume de réception de moyens de fixation de l'embase au plafond, un cavité de réception d'au moins une seconde source lumineuse associée à l'embase.

Selon l'invention, on utilise le même type de profilé de corniche que ce soit pour fixation murale ou en plafond, seule l'embase est de constitution différente notamment pour permettre dans le cas d'une utilisation en plafond la pose de deux corniches en regard l'une de l'autre par leur portion verticale permettant ainsi soit un éclairage direct des deux faces d'un même objet soit un éclairage direct de deux objets placés dos à dos qu'il(s) soit(en)t suspendu(s) par l'intermédiaire d'une ou de deux tiges de cimaises, soit encore l'éclairage direct de l'espace situé au dessous de l'embase.

5 Selon une caractéristique particulièrement avantageuse de l'invention, lesdits premiers moyens d'alimentation électrique comportent un rail en un matériau électriquement isolant ménageant dans sa face supérieure au moins deux logements cylindriques ouverts et parallèles de réception d'au moins deux fils d'alimentation électrique et dont les extrémités latérales constituent des languettes propres à coopérer par encliquetage avec des redents ménagés sur une face supérieure de ladite portion à tendance horizontale de ladite corniche au voisinage d'une extrémité distale de ladite portion verticale.

10 Le dispositif comporte avantageusement au moins une première source lumineuse solidaire, éventuellement par l'intermédiaire d'un pivot, d'une première extrémité d'au moins un bras de forme sensiblement parabolique concave vers le bas en position d'utilisation, dont une seconde extrémité est solidaire d'une pince de suspension et d'alimentation électrique de ladite première source lumineuse ; ladite pince étant destinée à être engagée dans l'extrémité distale de la corniche en prenant appui par forme complémentaire au moyen d'une mâchoire inférieure sur une face inférieure de ladite portion à tendance horizontale tandis qu'une mâchoire supérieure prend appui par l'intermédiaire d'au moins un contact d'alimentation électrique à ressorts sur un desdits fils dudit rail d'alimentation ; ledit contact étant lié électriquement à une borne d'alimentation de ladite première source lumineuse.

15 On constitue ainsi une ligue d'alimentation électrique accessible pour des premières sources lumineuses tout le long de la corniche permettant ainsi un déplacement à volonté et une adaptation de ces premières sources lumineuses aux objets à éclairer.

20 Selon l'invention les premières sources lumineuses peuvent être constituées par des sources ponctuelles de type spot ou par des sources longitudinales de type tube ou navette. En fonction du type de source, celle-ci sera suspendue par un ou plusieurs bras.

25 On peut notamment prévoir que dans le cas d'un spot suspendu par un seul bras, la pince associée à ce bras soit pourvu de deux contacts d'alimentation électrique, chaque contact étant destiné à porter sur un des fils du rail d'alimentation et que dans le cas d'une première source suspendue par deux bras, la pince associée à chacun des bras soit pourvu d'un seul contact destiné à porter sur un seul fil du rail, le contact d'une première pince portant sur un des deux fils tandis que le contact d'une deuxième pince porte sur l'autre des deux fils.

30 La forme parabolique du bras et le fait que sa concavité soit vers le bas font que le report sur la

portion verticale de la corniche des forces dues au poids de la première source lumineuse ne va pas à l'encontre de la stabilisation de la corniche sur l'embase tout en permettant un éclairage directif vers un objet suspendu à la tige de cimaise.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- L'extrémité distale de ladite portion à tendance horizontale de la corniche est sensiblement à l'horizontale de l'extrémité supérieure de ladite portion verticale de la corniche ;
- le dispositif comporte au moins un flasque d'extrémité fixé sur la tranche d'une extrémité longitudinale de ladite corniche ;
- le dispositif comporte des moyens de raccordement électrique d'une troisième source lumineuse ; lesdits moyens comportant deux douilles de raccordement d'un tube lumineux d'éclairage indirect, chaque douille étant fixée sur un flasque d'extrémité.
- ladite portion à tendance horizontale de la corniche comporte une lumière longitudinale à l'aplomb dudit tube lumineux sur laquelle est apposé un revêtement translucide ou une grille anti-éblouissement pour assurer à la fois un éclairage direct et indirect au moyen dudit tube lumineux constituant ladite troisième source.
- lesdits premiers moyens d'alimentation électrique comportent en outre un transformateur de tension destiné à permettre l'alimentation en basse tension de ladite/desdites première(s) et/ou troisième sources lumineuses en étant lui-même alimenté par un câble depuis l'extérieur du dispositif en tension plus élevée ; ladite corniche et principalement ladite portion à tendance horizontale comportant à cet effet sur sa face interne ou supérieure des moyens de support horizontal et de maintien dudit transformateur.

On obtient ainsi un dispositif qui est adaptable aisément à différents modes de réalisation de l'éclairage et de la suspension en partant d'un même profilé de base constituant la corniche.

On dispose notamment du choix entre l'éclairage direct par première source lumineuse à distance de la corniche, l'éclairage direct par une seconde source lumineuse logée dans l'embase et l'éclairage indirect et/ou direct par une troisième source lumineuse logée dans la corniche, en ayant la possibilité d'effectuer toutes les combinaisons de ces différents éclairages.

En outre, les premières sources lumineuses à distance de la corniche peuvent être choisies selon l'éclairage souhaité et sont interchangeables aisément.

Le volume défini par la corniche permet de plus d'y intégrer différents organes pour les masquer du regard tels que transformateurs, rail d'alimentation, troisième source lumineuse.

Un tel dispositif présente en outre l'avantage de permettre l'association de plusieurs corniches pour la réalisation d'un ensemble modulaire d'éclairage et de suspension de tiges de cimaises.

L'invention concerne donc également un ensemble modulaire d'éclairage et de suspension de tiges de cimaises qui associe plusieurs profilés constituant la corniche les uns à la suite des autres.

Afin de permettre un bon alignement de ces profilés, ceux-ci comportent sur leur face interne, des moyens de liaison propres à aligner les profilés l'un à la suite de l'autre.

Avantageusement, lesdits moyens de liaisons sont constitués d'un perçage ménagé dans chacun des flasques d'extrémité de deux profilés voisins dans lequel est engagée une éclisse propre à assurer la liaison et l'alignement des deux profilés.

Selon d'autres caractéristiques avantageuses de l'invention :

- ledit rail d'alimentation électrique est commun à plusieurs profilés placés les uns à la suite des autres ;
- l'ensemble comporte en outre des profilés de liaison angulaire propre à relier deux profilés rectilignes ; lesdits profilés de liaison étant de constitution sensiblement similaires aux profilés rectilignes.

On prévoit de préférence différents types de profilés de liaison en fonction de l'angle à former.

Dans la description de l'invention ci-dessus et dans ce qui va suivre, on a décrit les différentes parties associées à la corniche par la section du profilé car en pratique, il est plus aisé de réaliser les différents becs, redents,... sous forme de profilé. Mais on peut tout aussi bien prévoir de réaliser certains éléments sous forme de tronçons interrompus, par exemple les redents d'encliquetage du rail d'alimentation électrique, les moyens de support et de maintien du transformateur, les moyens d'encliquetage des pièces de liaison. De même, l'embase pourrait être interrompue par endroit.

On décrira par la suite plus en détail une forme de réalisation particulière de l'invention qui en fera mieux comprendre les caractéristiques essentielles et les avantages, étant entendu toutefois que cette forme de réalisation est choisie à titre d'exemple et qu'elle n'est nullement limitative. Sa description est illustrée par les dessins annexés, dans lesquels :

- La figure 1 est une vue en coupe transversale d'un dispositif selon l'invention, muni d'une embase pour fixation murale ;
- La figure 2 est une vue en coupe transversale d'un premier mode de réalisation d'une embase selon l'invention pour fixation au plafond ;

- La figure 3 est une vue en coupe transversale d'une variante d'utilisation de l'embase pour fixation sous plafond représentée à la figure 2 ;
- La figure 4 montre partiellement et en coupe transversale un dispositif selon l'invention, muni d'une embase pour fixation sous plafond selon un second mode préféré de réalisation ;
- Les figures 5 et 6 montrent en coupe transversale, des variantes d'utilisation de l'embase pour fixation sous plafond représentée à la figure 4 ;
- Les figures 7 et 8 montrent en perspective deux formes préférées de réalisation de premières sources lumineuses selon l'invention ; et
- La figure 9 montre schématiquement en vue de dessus un exemple de réalisation d'un ensemble selon l'invention.

Pour des raisons de clarté, les mêmes éléments ont été désignés sur les différentes figures par les même références.

Le dispositif d'éclairage et de suspension d'une tige de cimaise représenté à la figure 1 comporte une embase profilée 1 destinée à être fixée par des moyens adaptés connus (non représentés) sur une paroi verticale ou mur 2 et un premier profilé 3 constituant une corniche propre à recevoir ou à suspendre une première source lumineuse.

La corniche 3 est constituée essentiellement d'une portion verticale 4 formant en partie supérieure une cavité 5 d'accrochage à l'embase 1 et en partie inférieure un bec 6 de réception d'une extrémité 7 d'un support 8 d'une tige de cimaise 9, et d'une portion à tendance horizontale 10.

La portion à tendance horizontale 10 de la corniche 3 est de forme concave vers la partie supérieure de la portion verticale 4 et définit avec cette dernière un volume interne 11 de la corniche 3.

Une extrémité 12 de la portion à tendance horizontale 10, distale de la portion verticale 4, est approximativement alignée horizontalement avec la partie supérieure de cette dernière tandis qu'une extrémité proximale 13 se prolonge vers l'embase 1 au-delà de la portion verticale 4 pour constituer une surface d'appui vertical pour l'extrémité 7 du support de cimaise 8.

Le dispositif comporte également des premiers moyens d'alimentation électrique constitués notamment d'un rail 14 en un matériau électriquement isolant fixé par encliquetage de deux languettes 15, 15' constituant ses extrémités latérales dans des redents 16, 16' faisant saillie de la face supérieure ou interne 17 de la portion à tendance horizontale 10 de la corniche 3 au voisinage de son extrémité

distale 12.

Le rail 14 ménage dans sa face supérieure deux logements cylindriques 18 et 18' ouverts vers le haut destinés chacun à recevoir un fil 19, 19' d'alimentation électrique, les deux fils 19 et 19' étant reliés à une source d'électricité non représentée par des moyens adaptés.

Les premiers moyens d'alimentation comportent également de préférence un transformateur d'alimentation non représenté pour fournir une basse tension par exemple de 12 volts aux fils 19 et 19' à partir de la tension électrique du réseau.

Pour l'implantation de ce transformateur dans la corniche 3, celle-ci comporte en saillie de la face interne 17 de la portion à tendance horizontale 10 au voisinage de son extrémité proximale 13, deux supports 20 et 20' définissant une surface horizontale pour y faire reposer le socle du transformateur. Ces supports 20 et 20' constituent avec une première patte 21 en saillie d'une face interne 22 de la portion verticale 4 dans sa partie inférieure et une seconde patte 23 en saillie de la face interne 17, des moyens de support horizontal et de maintien du transformateur, la patte 21 et la patte 23 étant destinées à retenir verticalement le transformateur par l'intermédiaire des bords de son socle reposant sur les supports 20 et 20'.

Afin de protéger le transformateur et d'éventuels raccordements électriques de la poussière et pour empêcher leur accès inopiné, on prévoit un cache 24 profilé reposant par un de ses bords latéraux 25 sur la portion à tendance horizontale 10 en étant en butée contre le redent 16' le plus à l'intérieur du volume 11, et par son autre bord latéral 26 sur une patte support 27 en saillie de la face interne 22 de la portion verticale 4 dans sa partie supérieure, le cache 24 étant fixé à cette patte support 27 par tout moyens adaptés connus (non représentées).

La corniche 3 est complétée à ses extrémités longitudinales par des flasques d'extrémité 28 qui sont maintenus par des moyens d'encliquetage ou par des vis. Ces moyens d'encliquetage peuvent être constitués par quatre gorges sensiblement cylindriques ouvertes 29 en saillie vers l'intérieur de la corniche 3 et ménagées à l'intersection 30 entre la portion verticale 4 et la portion à tendance horizontale 10, à l'extrémité supérieure de la portion verticale 4 au niveau de la patte-support 27, en saillie de la face interne 17 de la portion à tendance horizontale 10 au niveau de la patte 23, et en saillie de la face interne 17 de la portion à tendance horizontale 10 entre les deux redents 16 et 16' destinés au rail 14 d'alimentation électrique. Dans le cas où les flasques d'extrémité sont fixés par vis, on prévoit de préférence des vis autotaraudeuses venant se visser dans ces gorges 29.

Pour la tenue de la corniche 3 sur l'embase 1, la portion verticale 10 comporte en saillie d'une face externe 31 vers l'embase 1, d'une part dans sa partie supérieure un prolongement horizontal 32 terminé par une extension verticale 33 vers le bas définissant la cavité d'accrochage 5 propre à recevoir un prolongement vertical 34 de l'embase 1 et d'autre part dans sa partie inférieure, le bec 6 de réception du support de cimaise 8.

Ce support de cimaise 8 est constitué d'une pièce présentant une section en forme de "L" dont la base 7 constitue l'extrémité reçue par le bec 6 et repose au niveau de son intersection avec la branche 35 sur l'extrémité proximale 13 de la portion à tendance horizontale 10 de la corniche 3, la base 7 étant engagée dans la cavité ouverte, délimitée par le bec 6 et l'extrémité proximale 13, en étant présentée devant l'ouverture par l'extrémité libre de la base puis en étant basculée vers le bas pour faire pénétrer la base 7 dans le bec de réception 6.

La branche 35 du support de cimaise 8 comporte un trou fileté traversant pour constituer un écrou destiné à recevoir une extrémité supérieure filetée 36 de la tige de cimaise 9, cette extrémité 36 venant, lors de son vissage à travers la branche 35, en butée sur le dessous de l'embase 1 pour contribuer à verrouiller le support de cimaise 8 dans une position où la partie inférieure de la portion verticale 4 est soumise à un couple de stabilisation s'exerçant entre l'embase 1 et le support de cimaise 8.

La tige de cimaise 9 ainsi suspendue est de préférence destinée à l'accrochage d'objets à exposer et à éclairer par une première source lumineuse qui sera décrite ci-après.

Le dispositif comporte des moyens propres à permettre un éclairage indirect ou direct ou une combinaison des deux modes d'éclairage.

Pour un éclairage indirect, on prévoit que les deux flasques d'extrémité 28 limitant une corniche 3 soient pourvus sur leur face interne d'une douille non représenté de raccordement électrique et de maintien d'un tube 37 ou d'une navette de type néon, incandescent, halogène ou autres, constituant une troisième source lumineuse et dont les rayons lumineux sont dirigés vers le haut en raison de l'écran formé par la corniche 3, le cache 24 contribuant de préférence à la réflexion des rayons. On peut également prévoir en fonction des types d'éclairage souhaités, que des douilles de raccordement et de maintien soient fixées à la face interne de la corniche 3.

On peut prévoir d'associer une telle troisième source lumineuse à un éclairage direct en ménageant dans la portion à tendance horizontale 10 de la corniche 3, entre le redent 16' et la patte 23, une lumière non représentée sur laquelle est apposée

un revêtement translucide ou une grille anti-éblouissement.

Dans un mode de réalisation préféré de l'invention pour constituer un éclairage direct, le dispositif comporte une première source lumineuse 38 (figure 7, 8) suspendue à distance de la corniche 3 en étant fixée à une première extrémité d'un bras 39 relié par une seconde extrémité à une pince 40 de suspension et d'alimentation.

Cette pince 40 est constituée (figure 1) d'un corps 41 muni de moyens de fixation du bras 39 et de deux mâchoires 42 et 43 destinées à enserrer l'extrémité distale 12 de la portion à tendance horizontale 10 de la corniche 3.

Une mâchoire inférieure 42 prend appui par forme complémentaire de sa face interne ou supérieure sur une face externe 44 de la portion à tendance horizontale 10 de la corniche 3, et une mâchoire supérieure 43 prend appui d'une part dans la région de sa liaison au corps 41, par forme complémentaire sur l'extrémité distale 12 de la face interne 17 de la portion à tendance horizontale 10 de la corniche 3 et d'autre part sur les fils 19 et 19' portés par le rail 14, par l'intermédiaire de deux contacts à ressorts 45 et 45' faisant saillie de la face interne ou inférieure de la mâchoire supérieure 43.

En pratique, la pince 41 est réalisée au moyen de deux coques issues de moulage définissant chacune un demi-corps, une demi-mâchoire inférieure et une demi-mâchoire supérieure, et assemblées l'une à l'autre au moyen de vis 46 après introduction des contacts à ressorts 45 et 45' de l'extrémité du bras 39 et de fils non représentés de liaison électrique de la première source lumineuse 38 aux contacts 45 et 45' passant à l'intérieur du bras 39.

Dans la forme de réalisation représentée à la figure 1, l'embase 1 du dispositif est destinée à être fixée à un mur 2 ou à une paroi verticale.

A cet effet, l'embase 1 présente une section en forme de "C" dont le fond vertical 47 comporte des orifices non représentés de passage de moyens de fixation au mur 2 adaptés, par exemple des vis de fixation, dont une branche inférieure horizontale 48 constitue par sa face externe ou inférieure la butée verticale pour l'extrémité supérieure 36 de la tige de cimaise 9 et par son extrémité libre butée horizontale pour le bec 6 de réception du support de cimaise 8, et dont une branche supérieure horizontale 49 comporte à son extrémité libre le prolongement vertical 34 dirigé vers le haut sur lequel vient s'engager la cavité d'accrochage 5 de la corniche 3.

Le volume 50 définit par l'embase 1 constitue un volume de réception des têtes des vis de fixation de l'embase 1 au mur 2.

La figure 2 représente un premier mode de réalisation d'une embase 1' destinée à la fixation du dispositif sous un plafond non représenté et permettant l'accrochage de deux corniches 3 et 3' placées dos à dos.

Cette embase 1' présente une section en forme de tube parallélépipédique dont deux parois verticales 51, 51' constituent chacune dans leur partie inférieure butée horizontale pour le bec 6 ou 6' associé à une corniche 3 ou 3' et se terminant dans leur partie supérieure par un prolongement vertical 34 ou 34' s'étendant verticalement au-delà d'une paroi horizontale supérieure 52 sur lequel vient s'engager la cavité d'accrochage 5 ou 5' associée à la corniche 3 ou 3'.

Les parois verticales 51 et 51' comportent dans leur partie inférieure un prolongement vertical 53 ou 53' s'étendant au-delà d'une paroi horizontale inférieure 54 et se terminent par une extension horizontale 55 ou 55' dirigée vers l'intérieur de l'embase 1' et constituant butée verticale pour l'extrémité supérieure 36 ou 36' d'une tige de cimaise 9 ou 9' associée à la corniche 3 ou 3' à laquelle elle est suspendue par un support de cimaise 8 ou 8'.

La cavité délimitée par les parois horizontales 52 et 54 et les parois verticales 51 et 51' constitue un volume 50' de réception d'extrémités filetées 56 de suspentes 57 fixées au plafond par tout moyen adapté connu (non représenté) et de platines taraudées 58 dans chacune desquelles l'extrémité 56 d'une suspente 57 associée est vissée pour assurer la tenue de l'embase 1'. On utilise de préférence des platines taraudées 58 et non des écrous pour permettre un blocage en rotation des platines 58 au moyen des parois verticales 51 et 51' et faciliter ainsi le fixation de l'embase 1' au plafond par l'intermédiaire des suspentes 57. Le volume 50' permet en outre un réglage en hauteur de la position de l'embase 1' en fonction de la profondeur à laquelle les extrémités 56 des suspentes 57 sont vissées.

L'embase 1' est donc fixée au plafond en y étant en quelque sorte suspendue au moyen des suspentes 57 et la longueur des suspentes 57 définie, à la hauteur de réglage près autorisée par le volume 50', l'écart entre le plafond et le dispositif. On veillera à ce que cet écart soit suffisant pour permettre, une fois l'embase 1' fixée, l'accrochage des corniches 3 et 3' et donc le passage de leur cavité d'accrochage respective 5 et 5'.

La paroi horizontale supérieure 52 comporte longitudinalement une lumière 59 de passage des extrémités 56 des suspentes 57 de fixation de l'embase 1'. On peut prévoir que cette paroi 52 comporte des orifices de passage régulièrement répartis, mais on préférera ménager cette lumière longitudinale 59 ouvrant le volume 50' vers le haut

pour permettre un ajustement horizontal de la position de l'embase 1'.

Selon une variante d'utilisation d'une embase 1' pour fixation en plafond représentée à la figure 3, celle-ci est de forme similaire de la représentation de la figure 2 mais est utilisée pour la suspension d'une tige de cimaise 9" directement par l'embase 1'. A cet effet, on tire profit de la cavité 60, délimitée par la paroi horizontale inférieure 54, les prolongements 53 et 53' et leur extension respective 55 et 55', qui constitue cavité de réception de l'extrémité supérieure 36" de la tige de cimaise 9" et d'une platine support de cimaise 61 taraudée dans laquelle cette extrémité 36" est vissée en passant par une lumière 62 définie par l'écart entre les extensions horizontales 55 et 55'. La face inférieure de la paroi horizontale inférieure 54 constitue alors butée verticale pour l'extrémité 36" de la tige de cimaise 9". Pour les mêmes raisons que celles exposées pour la fixation de l'embase 1' à la suspente 57, on utilise également une platine taraudée 61 et non un écrou.

La figure 4 représente un second mode préféré de réalisation d'une embase 1" destinée à la fixation du dispositif sous un plafond non représenté et permettant l'accrochage de deux corniches 3 et 3' placées dos à dos.

Les corniches 3 et 3' ont déjà été décrites à l'appui de la figure 1. Tous leurs constituants ne sont donc pas reproduits sur la figure 4 pour des raisons de clarté.

L'embase 1" présente une section approximativement en forme de "H", la barre 63 du "H" divisant l'espace entre les deux branches 64 et 64' du "H" en un volume 50" de réception de moyens de fixation de l'embase 1" au plafond et une cavité 60' de réception d'une seconde source lumineuse 65 d'éclairage direct ou de ses moyens de fixation et/ou connexion.

Les moyens de fixation de l'embase 1" au plafond sont constitués de suspentes 57' fixée au plafond par tout moyen adapté connus (non représentés) dont une extrémité filetée 56' est vissée dans un étrier 58' de liaison à l'embase 1".

Les suspentes 57' sont de préférence réalisées sous la forme d'un tube cylindrique permettant le passage dans au moins l'une d'entre elles, d'un câble 66 d'alimentation électrique de la seconde source lumineuse 65, par l'intermédiaire éventuel d'un transformateur ou d'un équipement électrique 67 adapté à la seconde source lumineuse 65 et logé dans le volume 50" de réception des moyens de fixation (56', 57', 58') de l'embase 1" au plafond.

Les branches 64 et 64' de l'embase 1" comportent chacune au voisinage de l'extrémité libre de leur portion supérieure 68, 68', un logement 69, 69' de réception d'une extrémité des étriers de

liaison 58', ouvert vers l'intérieur du volume 50". Elles comportent également chacune, sensiblement au niveau de la barre 63 du profilé en "H", un bec inversé 70, 70' sur lequel s'engage la cavité d'accrochage 5 ou 5' de la portion verticale 4 ou 4' de la corniche 3 ou 3' à laquelle est associée la branche 64 ou 64' de l'embase 1".

Les portions inférieures 71 et 71' des branches 64 et 64' constituent chacune butée horizontale pour le bec de réception 6 ou 6' de la corniche 3 ou 3' à laquelle elle est associée.

Ces portions inférieures contribuent à délimiter avec la barre 63 la cavité 60' de réception de la seconde source lumineuse 65.

Des gorges sensiblement cylindriques ouvertes 29', constituant des moyens d'encliquetage ou de réception de vis de maintiens de plaques d'extrémité (non représentés) fermant le profilé en "H" à ces extrémités longitudinales, sont ménagées à l'intersection des branches 64 et 64' avec la barre 63, vers l'intérieur de l'embase 1". Les flasques d'extrémité peuvent être d'une seule pièce pour fermer à la fois les extrémités longitudinales des corniches 3 et 3' et de l'embase 1".

Les extrémités libres des portions inférieures 71 et 71' des branches 64 et 64' de l'embase 1" comportent, en saillie vers l'intérieur de l'embase 1" des moyens de fixation 72 d'une cloison 73 de fermeture de la cavité 60'.

La seconde source lumineuse représentée à la figure 4 est constituée d'un tube 65 ou d'une navette de type néon, incandescent, halogène ou autre, logé dans la cavité 60' dans laquelle il y est maintenu et électriquement alimenté par des moyens adaptés non représentés. La cloison 73 est alors constituée préférentiellement d'une plaque translucide ou d'une grille anti-éblouissement, et les portions inférieures 71 et 71' des branches 64 et 64' comportent, en saillie vers l'intérieur de l'embase 1", des pattes 74 et 74' de maintien d'une optique 75 de réflexion vers le bas des rayons lumineux du tube 65.

La figure 5 montre une variante d'utilisation de l'embase 1" représentée à la figure 4, dans laquelle des secondes sources lumineuses ponctuelles 65' de type spot sont encastrées dans la cavité 60' de l'embase 1", en étant supportés par une plaque 73' constituant la cloison de fermeture de la cavité 60'.

La figure 6 montre une autre variante d'utilisation de l'embase 1" représentée à la figure 4, dans laquelle des secondes sources lumineuses ponctuelles 65" de type spot sont suspendues au moyen de tiges 76 à une plaque 73" recevant les moyens de fixation et de connexion électrique des sources 65" à l'embase 1". Ces moyens de fixation et de connexion électrique sont constitués de préférence de prises femelles 77 destinées à rece-

voir chacune une fiche mâle 78 fixée à l'extrémité libre de la tige 76 de suspension d'une source 65", la tige étant creuse pour permettre le passage de fils (non représentés) d'alimentation électrique de la source 65" qu'elle suspend.

Pour des raisons de clarté des dessins, les connexions électriques entre les sources lumineuses et le réseau électrique n'ont pas été représentés. Ces connexions sont effectuées classiquement au moyen de fils électriques, traversant le cas échéant des parois de l'embase ou de la (des) corniche(s).

L'embase 1" peut également être utilisée pour la suspension de tiges de cimaises 9" du type représenté à la figure 3, éventuellement associée à l'utilisation de secondes sources lumineuses, la cloison 73' ou 73" étant alors conformée pour être apte à recevoir l'extrémité filetée des tiges de cimaise 9".

Les figures 7 et 8 montrent deux exemples de réalisation de premières sources lumineuses à suspendre à une corniche 3.

La figure 7 montre une première source lumineuse ponctuelle 38 de type spot. La constitution de cette première source ne sera décrite que dans ces éléments essentiels pour l'exposé de l'invention.

La carcasse 79 de la première source 38 est liée à une première extrémité d'un bras 39 par l'intermédiaire d'un pivot 80 permettant son orientation par rapport à celui-ci.

Le bras 39 est de préférence de forme parabolique à concavité vers le bas et est relié par une seconde extrémité à une pince 40 dont la description a été faite à l'appui de la figure 1.

La figure 8 montre une première source lumineuse 38' de type navette ou de type tubulaire. La carcasse 79' est liée, toujours par l'intermédiaire de pivots, à chacune de ses extrémités longitudinales à un bras 39 ou 39'.

Les pinces 40 et 40' associées aux bras 39 et 39' peuvent chacune être munies d'un seul contact à ressort 45 ou 45' (figure 1) de sorte à établir la liaison électrique entre la corniche 3 et la première source en passant à l'aller par l'un des deux bras et au retour par l'autre de deux bras.

La figure 9 montre schématiquement un ensemble d'éclairage et de suspension de tiges de cimaises utilisant des profilés de liaison angulaire.

Sur cette figure, on voit un premier élément de corniche rectiligne 3 relié d'un côté à un deuxième élément de corniche 3 par l'intermédiaire d'un profilé de liaison angulaire 81 pour suivre un angle de 90° formé par le mur 2 et de l'autre côté à un troisième élément de corniche 3 par l'intermédiaire d'un profilé de liaison angulaire 82 pour suivre un angle de 270° formé par le mur 2.

On a représenté des profilés de liaison à angle droit mais tout autre angle peut bien sûr être obtenu par un profilé de liaison adapté, ces profilés de liaison angulaires étant de constitution similaires aux corniches 3.

Pour assurer l'alignement des éléments de corniche rectiligne 3 avec les profilés de liaison 81, 82 ou avec d'autres éléments rectilignes mis bout à bout, la partie à tendance horizontale 10 des profilés rectilignes 3 ou de liaison 81, 82 comporte en saillie de sa face interne des moyens d'encliquetage de pièces de liaison non représentées. Ces moyens d'encliquetage peuvent par exemple être constitués par les gorges cylindriques 29 dans lesquelles viennent s'engager des pièces de liaison constituées de tronçons cylindriques pleins, de petite dimension, en assurant l'alignement de deux profilés voisins.

On peut également prévoir, notamment dans le cas préférentiel où l'on constitue des modules de corniche munis chacun de deux flasques d'extrémité, que ces flasques soient pourvus, approximativement dans leur milieu, d'un perçage destiné à recevoir une éclisse de liaison et d'alignement de deux modules voisins.

Ce perçage peut également servir dans le cas d'un ensemble fixé sous plafond à recevoir une vis de fixation d'un enjoliveur d' extrémité recouvrant le flaque d'extrémité des deux corniche 3 et 3' et obturant l'extrémité de l'embase 1' ou 1".

L'invention permet donc la réalisation d'un ensemble modulaire d'éclairage qui à partir d'une même corniche 3 permet une multitude de variations dans la réalisation de l'ensemble d'éclairage et de suspension de tiges de cimaises, que ce soit contre un mur ou sous plafond. De surcroît dans le cas d'une fixation sous plafond, elle permet à partir d'une même embase 1" d'obtenir là aussi une multitude de variations de l'ensemble d'éclairage et de suspension de tiges de cimaises. L'invention permet ainsi la réalisation d'un ensemble d'éclairage et de suspension de tiges de cimaises présentant un caractère modulaire aisé et particulièrement évolutif.

Naturellement, l'invention n'est en rien limitée par les particularités qui ont été spécifiées dans ce qui précède ou par les détails des modes de réalisation particuliers choisis pour illustrer l'invention. Toutes sortes de variantes peuvent être apportées aux réalisations particulières qui ont été décrites à titres d'exemples et à leurs éléments constitutifs sans sortir pour autant du cadre de l'invention. Cette dernière englobe ainsi tous les moyens constituant des équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons.

Revendications

1. Dispositif d'éclairage et de suspension d'au moins une tige de cimaise (9 ; 9' ; 9''), caractérisé en ce qu'il comporte une embase (1 ; 1' ; 1'') propre à être fixée contre un mur (2) ou un plafond et au moins un premier profilé constituant une corniche (3 ; 3') présentant en section une portion verticale (4 ; 4') formant en partie supérieure une cavité d'accrochage (5 ; 5') à ladite embase (1 ; 1' ; 1'') et en partie inférieure un bec (6 ; 6') de réception d'une extrémité (7) d'un support de cimaise éventuel (8 ; 8') et de stabilisation horizontale par un couple s'exerçant entre ladite embase (1 ; 1' ; 1'') et ledit support de cimaise (8 ; 8'), et une portion à tendance horizontale (10) de forme concave vers ladite partie supérieure de la portion verticale (4 ; 4') et munie de premiers moyens d'alimentation électrique d'au moins une première source lumineuse (38 ; 38'); une extrémité proximale (13) de ladite portion à tendance horizontale (10) constituant une surface d'appui vertical pour ladite extrémité (7) du support de cimaise (8 ; 8').
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit support de cimaise (8 ; 8') présente une section en forme de "L" dont la base (7) constitue ladite extrémité coopérant avec ledit bec de réception (6 ; 6') et dont la branche (35) constitue un écrou pour une extrémité supérieure filetée (36 ; 36') de la tige de cimaise (9 ; 9') ; ladite tige de cimaise (9 ; 9') contribuant lors de sa fixation, par butée verticale de son extrémité supérieure (36 ; 36') sur ladite embase (1 ; 1' ; 1''), à verrouiller ledit support (8 ; 8') dans une position où ladite partie inférieure de la portion verticale (4 ; 4') du profilé (3 ; 3') est soumise à un couple de stabilisation s'exerçant entre ladite embase (1 ; 1' ; 1'') et ledit support (8 ; 8').
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ladite embase (1) présente une section en forme de "C" dont le fond vertical (47) est destiné à être fixé sur un mur (2), dont une branche inférieure horizontale (48) constitue par sa face inférieure, butée verticale pour ladite extrémité supérieure (36) d'au moins une tige de cimaise (9) et par son extrémité libre, butée horizontale pour ledit bec de réception (6), et dont une branche supérieure horizontale (49) comporte à son extrémité libre un prolongement vertical (34) vers l'extérieur sur lequel s'engage ladite cavité d'accrochage (5) de ladite portion verticale (4) de la corniche (3) ; la cavité (50) formée par les

- deux branches de l'embase (1) constituant un volume de réception de moyens de fixation de l'embase (1) au mur (2).
4. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ladite embase (1') présente une section en forme de tube parallélépipédique dont les deux parois verticales (51 ; 51') constituent chacune butée horizontale pour ledit bec de réception (6 ; 6') d'une corniche (3 ; 3') et comportent chacune un prolongement supérieur (34 ; 34') sur lequel s'engage ladite cavité d'accrochage (5 ; 5') de ladite portion verticale de la corniche (3 ; 3') et un prolongement inférieur (53 ; 53') terminé par une extension horizontale (55 ; 55') vers l'intérieur de l'embase (1') ; la cavité (50') ménagée par lesdites parois verticales (51, 51') et des parois horizontales (52, 54) limitant ledit tube, constituant un volume de réception de moyens de fixation (56, 57, 58) de l'embase (1') au plafond.
5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que ladite extension horizontale (55 ; 55') dudit prolongement inférieur (53 ; 53') de chaque paroi verticale (51, 51') constitue butée verticale pour l'extrémité supérieure (36 ; 36') d'au moins une tige de cimaise (9 ; 9') associée à la corniche (3 ; 3').
6. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que lesdits prolongements inférieurs (53, 53') et leur extension horizontale respective (55, 55') définissent avec une paroi horizontale inférieure (54) de l'embase (1'), une cavité (60) de réception de l'extrémité supérieure (36") d'une tige de cimaise (9") et d'une platine support de cimaise (61) ; ladite paroi horizontale inférieure (54) constituant par sa face inférieure, butée verticale pour ladite extrémité (36") de la tige de cimaise (9").
7. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ladite embase (1") présente une section approximativement en forme de "H" dont les portions inférieures (71 ; 71') des branches (64 ; 64') constituent chacune butée horizontale pour ledit bec de réception (6 ; 6') d'une corniche (3 ; 3') et comportent chacune, sensiblement au niveau de la barre (63) du "H", un bec inversé (70 ; 70') sur lequel s'engage ladite cavité d'accrochage (5 ; 5') de ladite portion verticale (4 ; 4') de la corniche (3 ; 3') ; les portions supérieures (68, 68') desdites branches (64, 64') délimitant avec ladite barre (63) un volume (50") de réception de moyens de fixation (56', 57', 58') de l'embase
- 5
10
15
20
25
30
35
40
45
50
55
- (1") au plafond.
8. Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce que lesdites portions inférieures (71, 71') des branches (64, 64') et ladite barre (63) de ladite embase (1") délimitent une cavité (60') de réception d'au moins une seconde source lumineuse (65 ; 65' ; 65'') et/ou de ses moyens de fixation et de connexion électrique, associée à ladite embase (1").
9. Dispositif selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce que lesdites portions inférieures (71 ; 71') desdites branches (64 ; 64') de ladite embase (1") comportent chacune, au voisinage de son extrémité libre et dirigés vers l'intérieur de l'embase (1"), des moyens de fixation (72) d'une cloison (73 ; 73' ; 73'') de fermeture de ladite cavité (60') ; ladite cloison (73 ; 73' ; 73'') étant appropriée à laisser passer le flux lumineux d'une seconde source lumineuse (65) d'éclairage direct logée dans ladite cavité (60'), ou à recevoir des moyens de fixation de secondes sources lumineuses (65') ponctuelles d'éclairage direct logées dans ladite cavité (60'), ou de suspension et de connexion électrique (76, 77, 78) de secondes sources lumineuses (65'') ponctuelles d'éclairage direct suspendues à ladite cloison.
10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que lesdits premiers moyens d'alimentation électrique comportent un rail (14) en un matériau électriquement isolant ménageant dans sa face supérieure au moins deux logements cylindriques (18, 18') ouverts et parallèles de réception d'au moins deux fils (19, 19') d'alimentation électrique et dont les extrémités latérales (15, 15') constituent des languettes propres à coopérer par encliquetage avec des redents (16, 16') ménagés sur une face supérieure (17) de ladite portion à tendance horizontale (10) de ladite corniche (3 ; 3') au voisinage d'une extrémité (12) distale de ladite portion verticale (4 ; 4').
11. Dispositif selon la revendication 10, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une première source lumineuse (38 ; 38') solidaire, éventuellement par l'intermédiaire d'un pivot (80), d'une première extrémité d'au moins un bras (39 ; 39') de forme sensiblement parabolique concave vers le bas en position d'utilisation, dont une seconde extrémité est solidaire d'une pince (40 ; 40') de suspension et d'alimentation électrique de ladite première source lumineuse (38 ; 38'); ladite pince (40 ; 40') étant

- destinée à être engagée dans l'extrême distale (12) de la corniche (3 ; 3') en prenant appui par forme complémentaire au moyen d'une mâchoire inférieure (42) sur une face inférieure (44) de ladite portion à tendance horizontale (10) tandis qu'une mâchoire supérieure (43) prend appui par l'intermédiaire d'au moins un contact (45, 45') d'alimentation électrique à ressorts sur un desdits fils (19, 19') dudit rail d'alimentation (14) ; ledit contact (45, 45') étant lié électriquement à une borne d'alimentation de ladite première source lumineuse (38 ; 38').

12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que l'extrême distale (12) de ladite portion à tendance horizontale (10) de la corniche (3 ; 3') est sensiblement à l'horizontale de l'extrême supérieure de ladite portion verticale (4 ; 4') de la corniche (3 ; 3').

13. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un flasque d'extrême (28) fixé sur la tranche d'une extrémité longitudinale de ladite corniche (3 ; 3').

14. Dispositif selon la revendication 13, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens de raccordement électrique d'une troisième source lumineuse (37) ; lesdits moyens comportant deux douilles de raccordement d'un tube lumineux (37) d'éclairage indirect, chaque douille étant fixée sur un flasque d'extrême (28).

15. Dispositif selon la revendication 14, caractérisé en ce que ladite portion à tendance horizontale (10) de la corniche (3 ; 3') comporte une lumière longitudinale à l'aplomb dudit tube lumineux (37) sur laquelle est apposé un revêtement translucide pour assurer à la fois un éclairage direct et indirect au moyen dudit tube lumineux (37).

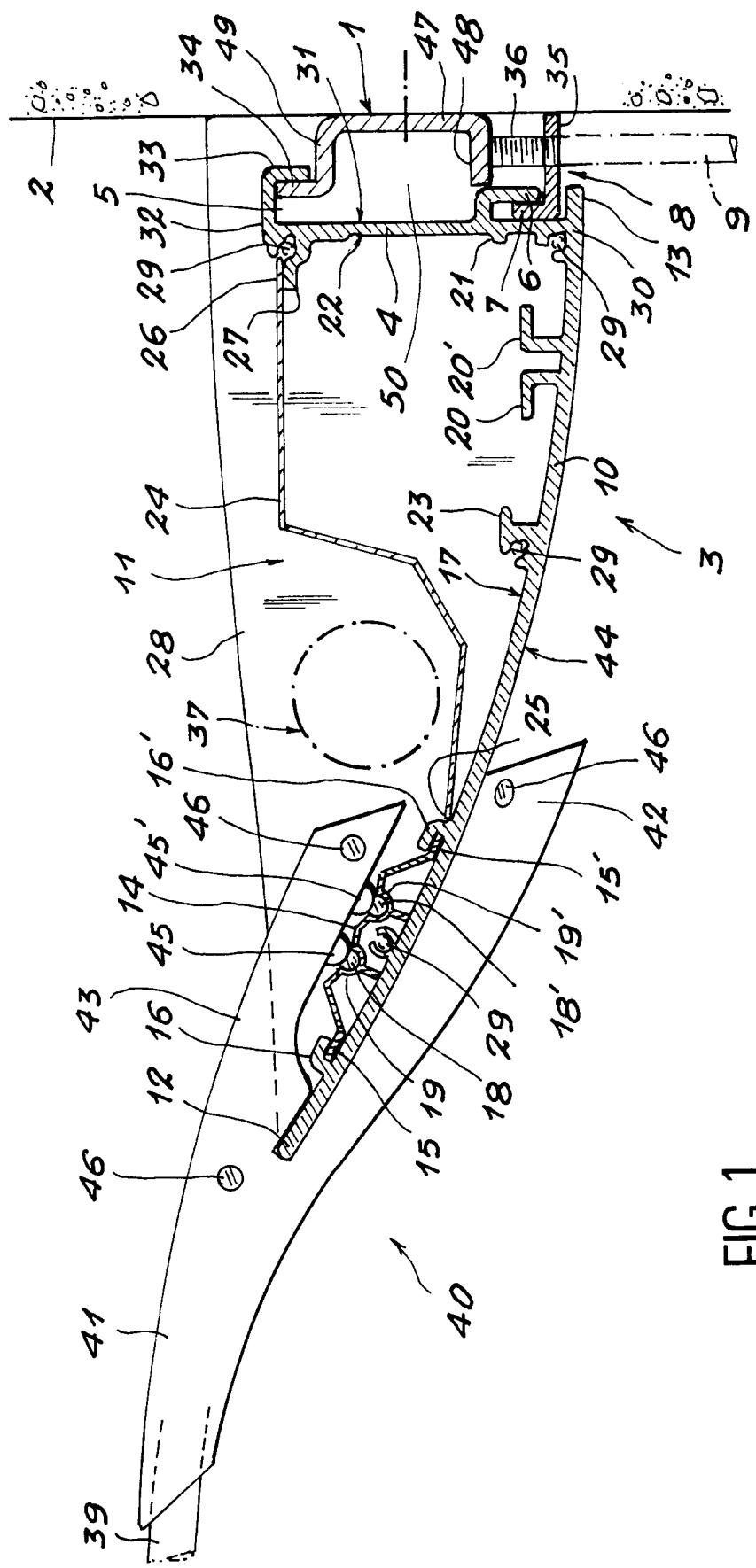
16. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 15, caractérisé en ce que lesdits premiers moyens d'alimentation électrique comportent en outre un transformateur de tension destiné à permettre l'alimentation en basse tension de ladite/desdites première(s) et/ou troisième sources lumineuses (37 ; 38 ; 38') en étant lui-même alimenté par un câble depuis l'extérieur du dispositif en tension plus élevée ; ladite corniche (3 ; 3') et principalement ladite portion à tendance horizontale (10) comportant à cet effet sur sa face interne ou supérieure (17) des moyens (20, 21, 23) de support horizontal et de maintien dudit transformateur.

17. Ensemble modulaire d'éclairage et de suspension de tiges de cimaises, caractérisé en ce qu'il comporte au moins deux profilés (3) constituant corniche conformes au dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 16 ; et en ce que lesdits profilés (3) comportent sur leur face interne (17), des moyens de liaison propres à aligner les profilés (3) l'une à la suite de l'autre.

18. Ensemble selon la revendication 17, caractérisé en ce que les moyens de liaisons sont constitués d'un perçage ménagé dans chacun des flasques d'extrême (28) de deux profilés voisins dans lequel est engagée une éclisse propre à assurer la liaison et l'alignement des deux profilés (3).

19. Ensemble selon la revendication 17 ou 18, caractérisé en ce que ledit rail (14) d'alimentation électrique est commun à plusieurs profilés (3) placés les uns à la suite des autres.

20. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 17 à 19, caractérisé en ce qu'il comporte en outre des profilés de liaison angulaire (81 ; 82) propre à relier deux profilés rectilignes (3), lesdits profilés de liaison (81 ; 82) étant de constitution sensiblement similaires aux profilés rectilignes (3).



1

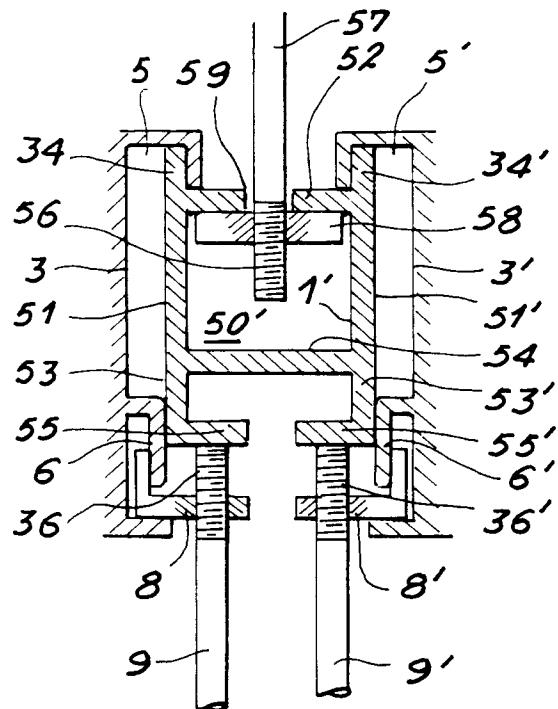


FIG. 2

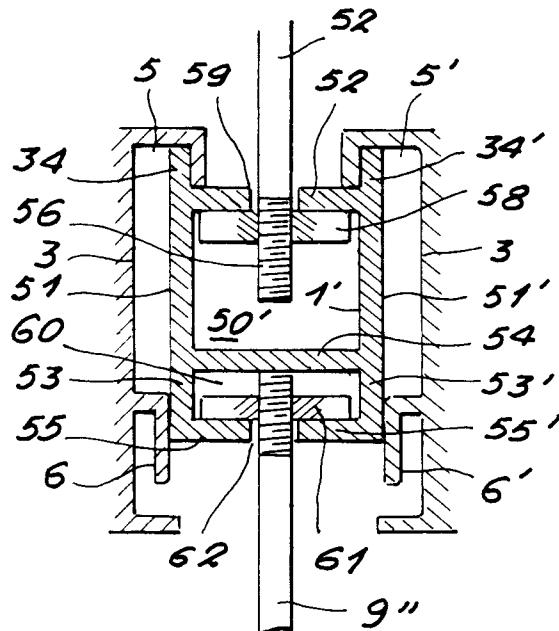


FIG. 3

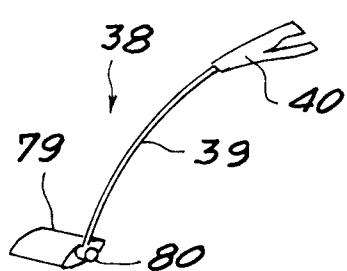


FIG. 7

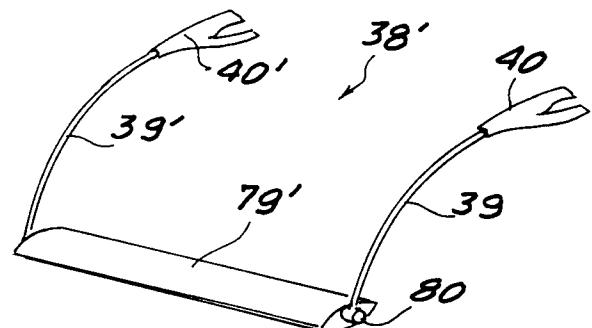


FIG. 8

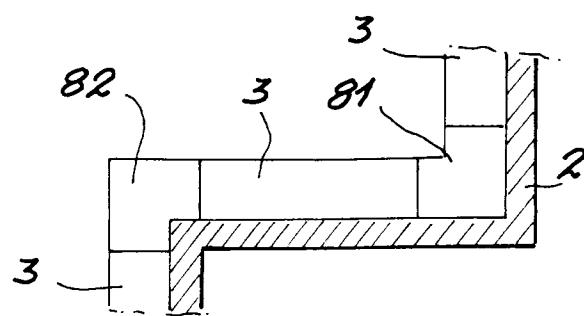
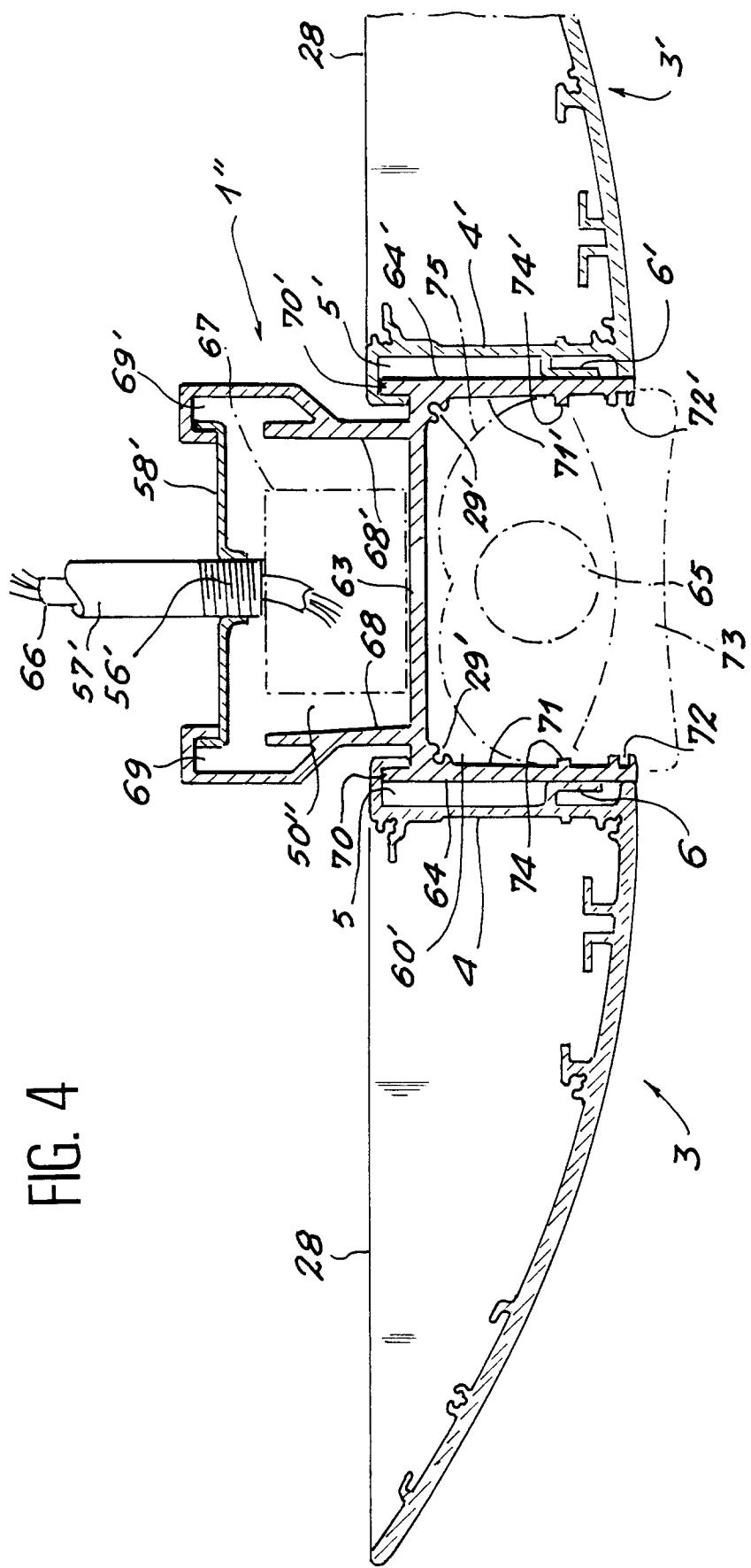


FIG. 9

FIG. 4



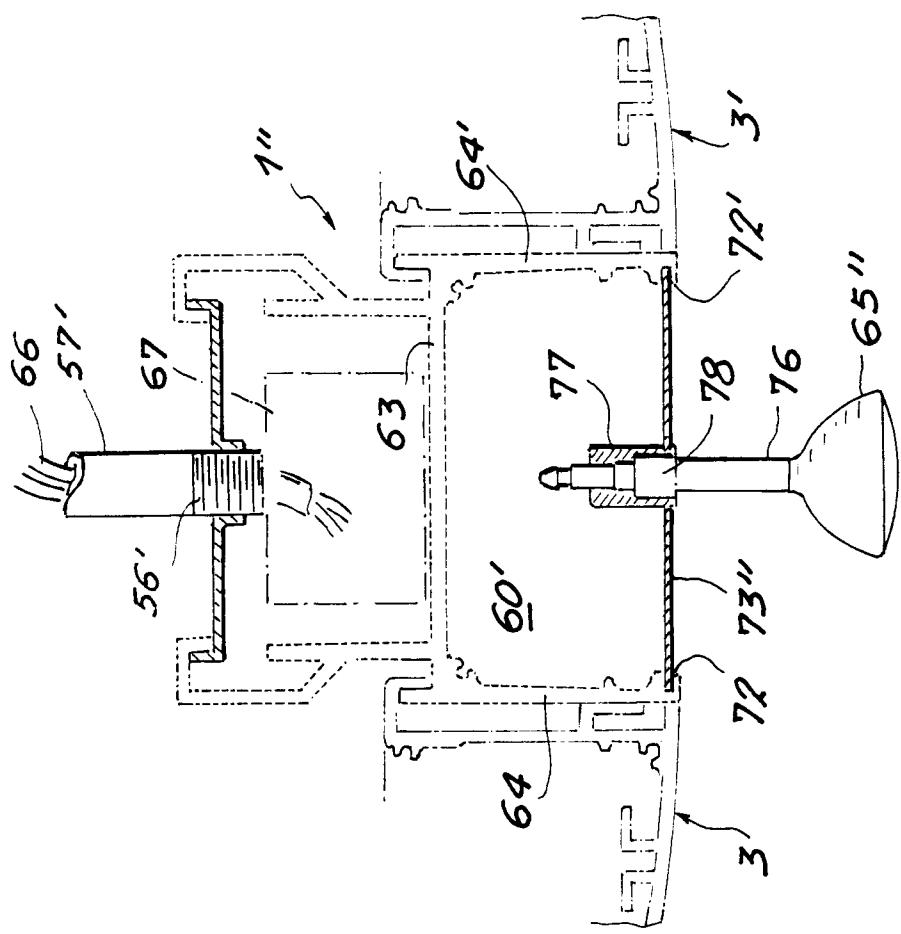


FIG. 6

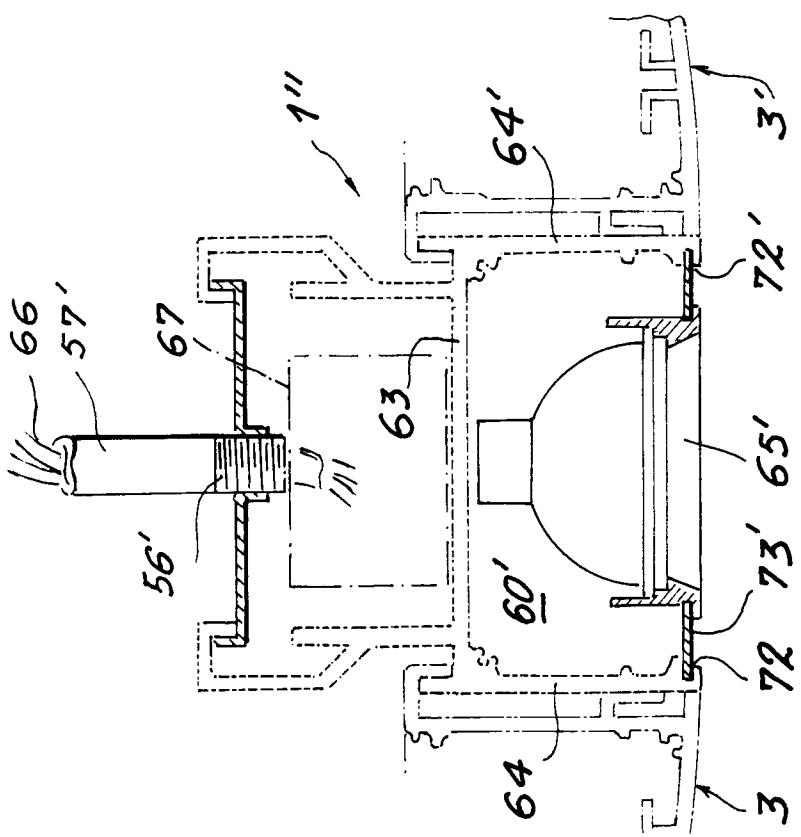


FIG. 5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 92 40 3566

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	EP-A-0 324 466 (BUSCHFELD) * colonne 4, ligne 1 - ligne 5 * * colonne 4, ligne 17 - ligne 28 * * colonne 5, ligne 31 - ligne 44 * * colonne 7, ligne 21 - ligne 48 * * figures 1,4-6 * ---	1,10,11, 16-20	F21V21/34 F21S3/02
A	US-A-4 725 931 (BOURDON) * colonne 2, ligne 38 - ligne 44 * * colonne 3, ligne 3 - colonne 4, ligne 34; figures 1,2,5,7 * ---	1,12-14, 17,18	
A	DE-A-3 836 979 (BERGSTRÄSZER) * le document en entier * -----	1,10,11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			F21V F21S
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	26 MARS 1993	DE MAS A.G.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		